

# Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 06 octobre 2020

## ORDRE DU JOUR

- Modification imputations budgétaire opération 182
- Adhésion éventuelle au groupement de commandes travaux d'entretien voirie de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie
- Mise en place de caméra au « Sol Communal » chemin Fontuile
- Travaux « Cercle »
- Autorisation de lancer un appel d'offre pour relevé topographique projet « ancienne 113 »
- Choix d'une cuisine centrale pour fourniture et livraison de repas à la cantine
- Suppression d'un poste d'ATSEM
- Création d'un poste d'agent social à temps non complet
- Autorisation de lancement de la phase réalisation d'assistance à la consultation du Maître d'œuvre
- Choix des projets « Aire de jeux » pour les enfants
- Questions diverses

Séance du conseil municipal du 06 octobre 2020, à 20 heures 45 minutes.  
Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Guy Bondouy, maire

**Présents** : Bondouy Guy, Rouquet Françoise, Delrieu Jean-Pierre, Bourgeois Moyer Eliane, Dreuilhe Jean-Jacques, Courthieu Muriel, Hebert Pascale, Ingrid Quief,, Jammy Rolland, Leclair Mickael, , Daniel Kaprielian, Rémi Guilhemat,

**Absent excusé** : Rodolphe Valitchek, Estelle Dalla Rosa, Christophe Brousse,

**Secrétaire de séance** : Jean Jacques DREUILHE

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 12

**Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations** : 12

**Date convocation du conseil municipal** : 30 septembre 2020

**Date d'affichage de la convocation** : 30 septembre 2020

### **Délibération n° 45 /2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : Décisions budgétaires

**Objet** : Modification imputation budgétaire opération 182

Les articles numérotés 21578 et 21783 doivent être remplacés respectivement par les articles numérotés 2181 et 2183 (un article était erroné du fait que le libellé mentionne que les biens achetés sont reçus au titre d'une mise en disposition ce qui n'est pas le cas, pour l'autre la portée de l'affectation est plus générale pas seulement matériel de voirie)

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 46/2020**

**Domaine** : commande publique

**Sous domaine** : marchés publics

**Objet** : création d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois a décidé par délibération n°20190235 en date du 12 décembre 2019 de créer un groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie.

Il précise que le courrier en date du 14 septembre 2020 accompagnant le dossier, précise que les communes qui adhéreront au groupement de commandes travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie portée par la communauté de Communes devront confiés tous les travaux liés à l'objet du marché au prestataire qui sera retenu et ne pourront solliciter d'autres entreprises. Il précisé qu'à ce jour la commune de St Martin Lalande a souvent obtenu des prix inférieurs à ceux du groupement de commandes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer, de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie.

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 47/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : décisions budgétaires

**Objet** : mise en place de 3 caméras au Hangar – Sol communal -Chemin Fontuile

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux actes d'incivilité, il propose la mise en place de 3 caméras au Hangar du sol communal – lieu où sont entreposés : bennes à déchets vert – colonne de verre – conteneurs poubelles recyclables et non recyclables, ceci afin d'inciter les usagers à respecter ce lieu et éviter de laisser des encombrants ou autres déchets. Présentation du devis de la Sté JF dépannage – Castelnaudary pour un montant de 1 548 € TTC Après délibération le conseil municipal autorise la mise en place des caméras auprès de la Sté JF Dépannage et de lancer les démarches correspondantes. La mise en fonctionnement de ces caméras sera opérationnelle dès que toutes les démarches règlementaires seront remplies

Adopté à l'unanimité

**Délibération n°48/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : fiscalité

**Objet** : travaux au « Cercle »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en accessibilité la salle rez de chaussée du bâtiment appelé « Cercle » sis Grand Rue,

Au vu du coût plus important que le montant déjà présenté au dernier conseil municipal 32 664 € TTC Sté ECB et 31 649 €TTC Sté Guilhot, il faudrait rajouter à ce montant l'installation climatisation - l'étude de sol et mise aux normes anti feu conseillés par l'architecte – le projet est abandonné

Adopté à l'unanimité

**Domaine** : domaines de compétence par thèmes

**Sous domaine** : voirie

**Objet** : projet d'aménagement ancienne 113

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un relevé topographique de l'état actuel de l'ancienne 113 au préalable des études du projet d'aménagement correspondant.

**Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :**

Autorise le Maire à consulter les géomètres et à signer la commande correspondante

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 50/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : décisions budgétaires

**Objet** : portage des repas cantine scolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la consultation auprès de 4 cuisines centrale – 4 offres de portage des repas analysées :

Sté Ansamble – Portet/Garonne 2.996 €TTC/repas

Sté API – Pennautier 3.365 € TTC/repas

Sté Occitanie restauration – Soual 3.17 € TTC/repas

Sté Recapé – Revel 2.86 € TTC/repas

Le pain n'est pas compris dans cette offre – le souhait de la municipalité est de faire travailler le boulanger qui est sur la commune

Le conseil municipal a porté son choix sur la Sté Recapé – le portage des repas se fera à compter du 2 novembre 2020 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021

Le conseil municipal donne autorisation au maire de signer le contrat auprès de la Sté Récapé

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 51/2020**

**Domaine** : fonction publique

**Sous domaine** : personnels titulaires

**Objet** : suppression poste ATSEM 01/01/2021

Considérant le départ à la retraite de l'agent ATSEM à temps complet.

Considérant la baisse d'effectifs de cette année et de l'année à venir.

Considérant l'existence d'un poste ATSEM à temps non complet.

Monsieur le Maire propose de ne pas recruter un nouvel agent à ce poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'agent ATSEM à temps non complet mutera sur le poste à temps complet.

Effectifs au 1er janvier 2021				
Cadre ou Emploi	Catégorie	Effectif	Temps complet	Temps non comp
<b>Service administratif</b>				
- Attachée	A	1	1	
- Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		1
<b>Service technique</b>				
- Agent de maîtrise principal	C	1	1	
- Agent de maîtrise	C	2	2	
- Adjoints techniques	C	2	2	
- Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1
- Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	
au titre des conditions antérieures applicables en 2016 (congés pour convenance personnelle)				
<b>Service social</b>				
- Agent spécialisé principal 2ème classe des ecoles maternelles	C	1	1	
- Agent social	C	1		1

Vote : 1 contre – 11 pour

**Délibération n° 52/2020**

**Domaine** : fonction publique

**Sous domaine** : personnel contractuel

**Objet** : création poste stagiaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi stagiaire à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour exercer les fonctions d'agent social pour les besoins du service.

Jean-Jacques Dreuilhe ne participe pas au vote

Arrête le tableau des effectifs de la façon suivante :

Effectifs au 1er décembre 2020				
Cadre ou Emploi	Catégorie	Effectif	Temps complet	Temps non complet
<b>Service administratif</b>				
- Attachée	A	1	1	
- Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		1
<b>Service technique</b>				
- Agent de maîtrise principal	C	1	1	
- Agent de maîtrise	C	2	2	
- Adjoints techniques	C	2	2	
- Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1
- Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	
au titre des conditions antérieures applicables en 2016 (congés pour convenance personnelle)				
<b>Service social</b>				
- Agent spécialisé principal 2ème classe des ecoles maternelles	C	1		1
- Agent spécialisé principal 1ère classe des ecoles maternelles	C	1	1	
- Agent social	C	1		1

Vote 1 contre – 10 pour

**Délibération n° 53/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : décisions budgétaires

**Objet** : convention pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD 11

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser au lancement d'une convention mission d'assistance consultation maître d'œuvre auprès de l'ATD11 pour projet « maison des associations » pour lequel il est nécessaire de poursuivre le projet par une 2<sup>ème</sup> phase suite arrêt travaux du bâtiment dénommé Cercle

Monsieur le maire rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré autorise le maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 54/2020**

**Domaine** : finances locales

**Sous domaine** : décisions budgétaires

**Objet** : aire de jeux – jardin public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée suite demande devis aire de jeux auprès de différents établissements :

Sté Hags 20 408.03 €TTC – 4 éléments

Sté Mefran 24 516 €TTC – 4 éléments

Sté Manutan 28 645.08 TTC – 6 éléments,

La pose est comprise

Le choix du conseil municipal s'est porté sur la Sté Mefran – c'est la société qui a proposé une plus large gamme de jeux, ainsi qu'une qualité supérieure.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis auprès de la Sté Mefran.

Adopté à l'unanimité

**Questions diverses**

Le travail sur le site internet avance, ébauche des grands axes

Signature du sous-seing privé : habitation au fond du village

Le cheminement doux est terminé et les lampadaires branchés

Une barrière devant la borne incendie place Léon Blum a été mise en place

